

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2281

13 septembre 2012

### SOMMAIRE

Activ by Bamberg Sarl .....	109472	AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS .....	109477
ADD Venture S.A. ....	109472	Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. ....	109484
ADK S.à r.l. ....	109474	Bata Brands S.à r.l. ....	109486
AF International SA .....	109474	B.E. Holding S.A. ....	109477
Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A. ....	109474	Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	109483
Alter Domus Participations S.à r.l. ....	109442	Bilovice Invest S.A. ....	109455
Altus Transfer Pricing S.à r.l. ....	109442	Blagnac Investments S.à r.l. ....	109485
Amber Trust II Management S.A. ....	109442	Blagnac Investments S.à r.l. ....	109473
Amplio Filtration Group S.A. ....	109474	Boissons & Alimentation Hanff S.à.r.l. ....	109475
Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	109455	Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	109485
Ardor Capital S.A. ....	109474	B.R.P. S.A. ....	109483
Armide S.A. ....	109476	B.R.P. S.A. ....	109484
ASAP S.à r.l. ....	109476	B.R.P. S.A. ....	109484
Assurimmo Concept S.à r.l. ....	109476	B.R.P. S.A. ....	109483
Auditeur en Architecture Technique, Ecologie et Construction .....	109488	B.R.P. S.A. ....	109484
Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l. ....	109476	B - Tel Trading S.A. ....	109477
Avery Dennison Investments Luxembourg II .....	109455	By One European .....	109485
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109471	Casablanca Congress Centre S.A. ....	109475
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109472	Castro Finance S.à r.l. ....	109485
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109473	Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	109476
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109472	Dominican Entertainment (Luxembourg) .....	109484
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109455	Helvetel S.A. ....	109486
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109473	ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS .....	109475
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109472	International Kapital Investment Partners S.à r.l. ....	109442
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109455	NewLife Investments Holding S.à r.l. ....	109456
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109473	Nylda .....	109477
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109473	Oeno Soparfi S.A. ....	109486
Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l. ....	109473	Palladium International S.A. ....	109486

**Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.598.755,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Les comptes annuels pour la période du 30 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104826/11.

(120143908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Altus Transfer Pricing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.993.

Les comptes annuels pour la période du 3 Août 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2012.

Référence de publication: 2012104827/11.

(120143907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104848/9.

(120143635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**International Kapital Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 244.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.242.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Dan Soudry, born in Rabat on the 10<sup>th</sup> day of August 1970 and holder of a valid French passport, number 07AT49886, residing at 4 Boulevard Courcelles, 75017, Paris, France,

here represented by Elodie Duchêne, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of International Kapital Investment Partners S.à r.l. (fka. Aroo S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.242, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 16 June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 September 2011, number 2217, page 106380 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 18 May 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

a. Creation of new classes of shares, being (i) the class A preference shares (the “Class A Preference Shares”), (ii) the class B preference shares (the “Class B Preference Shares”), (iii) the class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), (iv) the class D preference shares (the “Class D Preference Shares”), (v) the class E preference shares (the “Class E Preference Shares”), (vi) the class F preference shares (the “Class F Preference Shares”), (vii) the class G preference shares (the “Class G Preference Shares”), (viii) the class H preference shares (the “Class H Preference Shares”) and (ix) the class I preference shares (the “Class I Preference Shares”), all with a par value of one euro (EUR 1.-) each, the rights attached thereto being defined in the articles of association of the Company (the “Articles”), as amended and restated further to item e. below;

b. Reclassification of the twelve thousand and five hundred (12,500) existing shares of the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Preference Shares, the rights attached thereto being defined in the Articles, as amended and restated further to item e. below;

c. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-two thousand Euros (EUR 232,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two hundred forty-four thousand five hundred Euros (EUR 244,500) by the issue of (i) twenty-nine thousand (29,000) Class B Preference Shares, (ii) twenty-nine thousand (29,000) Class C Preference Shares, (iii) twenty-nine thousand (29,000) Class D Preference Shares, (iv) twenty-nine thousand (29,000) Class E Preference Shares, (v) twenty-nine thousand (29,000) Class F Preference Shares, (vi) twenty-nine thousand (29,000) Class G Preference Shares, (vii) twenty-nine thousand (29,000) Class H Preference Shares and (viii) twenty-nine thousand (29,000) Class I Preference Shares (the “New Preference Shares”), together with a total share premium amounting to two million eighty-eight thousand Euros (EUR 2,088,000.-);

d. Subscription of the New Preference Shares by Mr. Dan Soudry, born in Rabat on the 10<sup>th</sup> day of August 1970 and holder of a valid French passport, number 07AT49886, residing at 4 Boulevard Courcelles, 75017, Paris, France (the “Sole Shareholder”) and full payment of the New Preference Shares at par value, together with a total share premium amounting to two million eighty-eight thousand Euros (EUR 2,088,000.-), by a contribution in kind consisting of (i) four hundred and eighty-nine (489) class C preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class D preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class E preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class F preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class G preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class H preference shares and four hundred and eighty-nine (489) class I preference shares, all with a par value of three point one hundred twenty five euro (EUR 3.125) held by the Sole Shareholder in the share capital of IK Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 98.911 (“IK Investment Partners”) and (ii) all the Sole Shareholder’s rights deriving from the five hundred nineteen (519) class B preference shares, thirty (30) class C preference shares, thirty (30) class D preference shares, thirty (30) class E preference shares, thirty (30) class F preference shares, thirty (30) class G preference shares, thirty (30) class H preference shares and thirty (30) class I preference shares, all with a par value of three point one hundred twenty five Euro (EUR 3.125) previously held by the Sole Shareholder in the share capital of IK Investment Partners as from 15 May 2012, as further described in a report of the board of managers of the Company;

e. Full restatement of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to d. above;

f. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to create (i) Class A Preference Shares, (ii) Class B Preference Shares, (iii) Class C Preference Shares, (iv) Class D Preference Shares, (v) Class E Preference Shares, (vi) Class F Preference Shares, (vii) Class G Preference Shares, (viii) Class H Preference Shares and (ix) Class I Preference Shares, the rights attached thereto being defined in the Articles, as amended and restated further to the fourth resolution below.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reclassify the twelve thousand and five hundred (12,500) existing shares of the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Preference Shares, the rights attached thereto being defined in the Articles, as amended and restated further to the fourth resolution below.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-two thousand Euros (EUR 232,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two hundred forty-four thousand five hundred Euros (EUR 244,500) by the issue of (i) twenty-nine thousand (29,000) Class B Preference Shares (ii) twenty-nine thousand (29,000) Class C Preference Shares, (iii) twenty-nine thousand (29,000) Class D Preference Shares, (iv) twenty-nine thousand (29,000) Class E Preference Shares, (v) twenty-nine thousand (29,000) Class F Preference Shares, (vi) twenty-nine thousand (29,000) Class G Preference Shares, (vii) twenty-nine thousand (29,000) Class H Preference Shares and (viii) twenty-nine thousand (29,000) Class I Preference Shares, to be fully paid up at par value (the "New Preference Shares") together with a total share premium amounting to two million eighty-eight thousand Euros (EUR 2,088,000.-).

So that the share capital of the Company will amount to two hundred forty-four thousand five hundred Euros (EUR 244,500.-) and will be represented by (i) twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Preference Shares, (ii) twenty-nine thousand (29,000) Class B Preference Shares, (iii) twenty-nine thousand (29,000) Class C Preference Shares, (iv) twenty-nine thousand (29,000) Class D Preference Shares, (v) twenty-nine thousand (29,000) Class E Preference Shares, (vi) twenty-nine thousand (29,000) Class F Preference Shares, (vii) twenty-nine thousand (29,000) Class G Preference Shares, (viii) twenty-nine thousand (29,000) Class H Preference Shares and (ix) twenty-nine thousand (29,000) Class I Preference Shares.

### *Subscription / Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Preference Shares and to fully pay up such New Preference Shares, together with a total share premium amounting to two million eighty-eight thousand Euros (EUR 2,088,000.-), by a contribution in kind consisting, as provided for by the contribution agreement executed on May 15, 2012, of (i) four hundred and eighty-nine (489) class C preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class D preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class E preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class F preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class G preference shares, four hundred and eighty-nine (489) class H preference shares and four hundred and eighty-nine (489) class I preference shares, all with a par value of three point one hundred twenty five euro (EUR 3.125) held by the Sole Shareholder in the share capital of IK Investment Partners (the "Contributed Shares") and (ii) all the Sole Shareholders' rights deriving from the (519) Class B Preference Shares, thirty (30) Class C Preference Shares, thirty (30) Class D Preference Shares, thirty (30) Class E Preference Shares, thirty (30) Class F Preference Shares, thirty (30) Class G Preference Shares, thirty (30) Class H Preference Shares and thirty (30) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty five Euro (EUR 3.125) previously held by the Sole Shareholder in the share capital of IK Investment Partners as from 15 May 2012 (the "Contributed Rights"). The Contributed Shares and the Contributed Rights are hereafter together referred to as the "Contribution in Kind".

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 1<sup>st</sup> August 2012 issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company (the "Report") at two million three hundred twenty thousand Euros (EUR 2,320,000.-), to be allocated as follows:

- an amount of two hundred thirty-two thousand Euros (EUR 232,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of two million eighty-eight thousand Euros (EUR 2,088,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the Contributed Shares and the Contributed Rights, which are hereby contributed in kind, are free of any lien and that there exists no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributed Shares and Contributed Rights to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contributed Shares has been given to the Company.

### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 1. Definitions - Interpretation.** In these Articles:

"Company" means International Kapital Investment Partners S.à r.l.;

"Company Law" means the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, governing commercial companies, as amended from time to time;

"Distributable Profits" means at the end of a given Financial Year, the profits of the Company that may be distributed to the shareholder(s) of the Company in accordance with the provisions of the Company Law;

“First Class Preference Shares” means at the end of a given Financial Year, the Shares of the first class of Preference Shares in alphabetical order which is still in issue and “First Class Preference Share” means any of such Shares;

“Financial Year” has the meaning as set forth in Article 12.1;

“Preference Shares” or “Shares” means the shares issued by the Company and

“Share” or “Preference Share” means any of them;

“Last Classes Preference Shares” means at the end of a given Financial Year, the Preference Shares other than the First Class Preference Shares and “Last Classes Preference Share” means any of the Last Classes Preference Shares;

“Transfer” means, in relation to any Share (or any legal or beneficial interest therein):

- a. to sale, assign, transfer or whatsoever dispose thereof;
- b. to create or permit to maintain any encumbrance there over;
- c. to direct (by way of renunciation or otherwise) in favour of another person or to assign of any right thereto;
- d. to execute any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Shares; or
- e. to agree, engage or whatsoever undertake, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.

References to a "person" or to “persons” include, without limitation, a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

**Art. 2. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Company Law, as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7.1, 7.2, 7.5, and 9 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of affiliated companies.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Denomination.** There exist a société à responsabilité limitée under the name of “International Kapital Investment Partners S.à.r.l.”.

**Art. 6. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 7. Share capital - Shares.**

7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital

The Company’s corporate capital is fixed at two hundred forty-four thousand five hundred Euros (EUR 244,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class B Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class C Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class D Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class E Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class F Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class G Preference Shares, twenty-nine thousand (29,000) Class H Preference Shares and twenty-nine thousand (29,000) Class I Preference Shares, all with a par value of one Euro (EUR 1) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Company Law. In this contingency Articles 200-1 and

200-2 of the Company Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

In addition to the Company's corporate capital, there may be set up a premium account allocated across all Preference Shares into which any premium paid on any Preference Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Preference Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

#### 7.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Company Act.

#### 7.3 - Redemption of Shares

Subject to prior approval by the sole shareholder or by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital given in a general shareholders' meeting, the Company may redeem its own Shares, on the terms and conditions unanimously agreed by the sole shareholder or all shareholders, by serving notice to the holder(s) of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and the date on which the redemption will take place.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed by virtue of the law or of these Articles.

The board of managers shall immediately convene an extraordinary general shareholder(s) meeting to decide on the cancellation of the redeemed Shares and the subsequent decrease of the share capital.

For the avoidance of doubt, the Preference Shares shall be redeemed following alphabetical order starting from the First Class Preference Shares.

#### 7.4 - Profit Distribution

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve account, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed under due observance of these Articles.

##### 7.4.1 - Last Classes Preference Shares

The Last Classes Preference Shares shall be entitled to a pro rata dividend of 0.5% of their nominal value.

##### 7.4.2 - First Class Preference Shares

The First Class Preference Shares shall be entitled to the balance of the Distributable Profits.

#### 7.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 7.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Company Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 7.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Company Law.

#### 7.8 - Preferential Subscription Right

Any issue of new Shares shall be first made to the holder(s) of Shares of the class of shares of the Shares to be issued, as the case may be, in proportion to their holding immediately prior to such issue.

### **Art. 8. Management.**

#### 8.1 - Appointment and Removal

The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority.

Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 8.1, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

#### 8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 8.3 - Representation and Signatory Power

Subject to the provisions of Article 8.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 8.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least (1) one manager A and (1) one manager B are present or represented Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing any other manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least (1) one manager A and (1) one manager B vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 8.5 - Liability of Managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Company Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Company Law at the registered office

of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30<sup>th</sup> of the month of June, at 2.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Company Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Financial year - Annual accounts.**

12.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the first Day of January and ends on the last day of December (the "Financial Year").

12.2 - Annual Accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Company Law.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the company law.** Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (€ 3,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

M. Dan Soudry, né à Rabat le dixième jour du mois d'août 1970 et titulaire d'un passeport français valide numéro 07AT49886, résidant à 4 Boulevard Courcelles, 75017, Paris, France,

ici représenté par Elodie Duchêne, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique ("Associé Unique") de International Kapital Investment Partners S.à r.l. (précédemment Aroo S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.242, constituée par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2011, numéro 2217, page 106380 (la "Société").

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

a. Création de nouvelles classes de parts sociales, étant (i) les parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), (ii) les parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), (iii) les parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), (iv) les parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), (v) les parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), (vi) les parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), (vii) les parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), (viii) les parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et (ix) les parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I»), toutes avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, les droits y étant attachés étant définis dans les statuts de la Société (les «Statuts»), tels que modifiés et refondus suite au point e. ci-dessous;

b. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les droits y étant attachés étant définis dans les Statuts, tels que modifiés et refondus suite au point e. ci-dessous;

c. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille euros (EUR 232.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) par l'émission de (i) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, (ii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, (iii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, (iv) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, (v) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, (vi) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, (vii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et (viii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles»), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.088.000,-);

d. Souscription des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles par M. Dan Soudry, né à Rabat le 10e jour du mois d'août 1970 et titulaire d'un passeport français valide numéro 07AT49886, résidant à 4 Boulevard Courcelles, 75017, Paris, France (l'«Associé Unique») et libération et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles à leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.088.000,-), par un apport en nature consistant en (i) quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe C, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe D, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe E, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe F, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe G, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe H et quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe I, toutes ayant une valeur nominale de trois virgule cent vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, détenues par l'Associé Unique dans le capital social de IK Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.911 («IK Investment Partners») et (ii) tous les droits de l'Associé Unique dérivant des cinq cent dix-neuf (519) parts sociales préférentielles de classe B, trente (30) parts sociales préférentielles de classe C, trente (30) parts sociales préférentielles de classe D, trente (30) parts sociales préférentielles de classe E, trente (30) parts sociales préférentielles de classe F, trente (30) parts sociales préférentielles de classe G, trente (30) parts sociales préférentielles de classe H et trente (30) parts sociales préférentielles de classe I, toutes ayant une valeur nominale de trois virgule cent vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, antérieurement détenues par l'Associé Unique dans le capital social de IK Investment Partners à compter du 15 mai 2012, tel que plus amplement détaillé dans le rapport du conseil de gérance de la Société;

e. Refonte totale des Statuts afin de refléter les résolutions à adopter sous les points a. à d. ci-dessus; et

f. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de créer des (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, les droits y étant attachés étant définis dans les Statuts, tels que modifiés et refondus suite à la quatrième résolution ci-dessous.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Préférentielles de

Classe A, les droits y étant attachés étant définis dans les Statuts, tels que modifiés et refondus suite à la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille euros (EUR 232.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) par l'émission de (i) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, (ii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, (iii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, (iv) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, (v) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, (vi) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, (vii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et (viii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles»), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.088.000,-).

De cette façon, le capital social de la Société s'élèvera à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) et sera représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, (ii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, (iii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, (iv) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, (v) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, (vi) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, (viii) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et (ix) vingt-neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

#### *Souscription / Paiement*

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles, libérer et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales Préférentielles, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.088.000,-), par un apport en nature consistant, tel que prévu par le contrat de contribution exécuté le 15 mai 2012, en (i) quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe C, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe D, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe E, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe F, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe G, quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe H et quatre cent quatre-vingt-neuf (489) parts sociales préférentielles de classe I, toutes ayant une valeur nominale de trois virgule cent vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, détenues par l'Associé Unique dans le capital social de IK Investment Partners (les «Parts Sociales Apportées») et (ii) tous les droits de l'Associé Unique dérivant des cinq cent dix-neuf (519) parts sociales préférentielles de classe B, trente (30) parts sociales préférentielles de classe C, trente (30) parts sociales préférentielles de classe D, trente (30) parts sociales préférentielles de classe E, trente (30) parts sociales préférentielles de classe F, trente (30) parts sociales préférentielles de classe G, trente (30) parts sociales préférentielles de classe H et trente (30) parts sociales préférentielles de classe I, toutes ayant une valeur nominale de trois virgule cent vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, précédemment détenues par l'Associé Unique dans le capital social de IK Investment Partners à compter du 15 mai 2012 (les «Droits Apportés»). Les Parts Sociales Apportées et les Droits Apportés sont ensemble dénommés ci-après l'«Apport en Nature».

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation en date du 1er août 2012 émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport») à deux millions trois cent vingt mille euros (EUR 2.320.000,-), à allouer comme suit:

- un montant de deux cent trente-deux mille euros (EUR 232.000,-) est à allouer au compte capital social de la Société; et

- un montant de deux millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 2.088.000,-) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le Rapport, après avoir signé «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare que les Parts Sociales Apportées et les Droits Apportés, qui sont ici apportés en nature, sont libres de toute charge et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à leur libre transfert à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Parts Sociales Apportées et Droits Apportés à la Société.

La preuve de la propriété par l'Associé Unique des Parts Sociales Apportées a été donnée à la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de refondre intégralement les Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

#### « Art. 1<sup>er</sup>. Définitions - Interprétation

Dans les présents Statuts:

«Société» signifie International Kapital Investment Partners Sàrl;

«Loi sur les Sociétés» signifie la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été amendée;

«Profits Distribuables» signifie à la fin d'une Année Sociale donnée, les bénéfices de la Société qui peuvent être distribués à l'/aux associé(s) de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés;

«Première Classe de Parts Sociales Préférentielles» signifie à la fin d'une Année Sociale donnée, les Parts Sociales de la première classe de Parts Sociales Préférentielles de l'ordre alphabétique qui sont toujours émises et «Part Sociale de la Première Classe de Parts Sociales Préférentielles» signifie chacune de ces Parts Sociales;

«Année Sociale» a la signification telle qu'indiquée à l'article 12.1;

«Parts Sociales Préférentielles» ou «Parts Sociales» signifie les parts sociales émises par la Société et «Part Sociale Préférentielle» ou «Part Sociale» signifie chacune d'elles;

«Dernières Classes de Parts Sociales Préférentielles» signifie à la fin d'une Année Sociale donnée, les Parts Sociales Préférentielles autres que les Première Classe de Parts Sociales Préférentielles et «Part Sociale des Dernières Classes de Parts Sociales Préférentielles» signifie chacune des Parts Sociales des Dernières Classes de Parts Sociales Préférentielles;

«Transfert» signifie, en relation avec chacune des Parts Sociales (ou tout autre intérêt légal ou bénéfique y afférant):

- a. de vendre, céder, transférer ou toute autre disposition y relative;
- b. de créer ou permettre de maintenir toutes servitudes sur les Parts Sociales;
- c. d'adresser (par voie de renonciation ou autre moyen) en faveur de toute autre personne ou de céder tout droit y afférant;
- d. d'exécuter tout contrat conformément aux votes ou tout autres droits attachés aux Parts Sociales; ou
- e. d'accepter, de s'engager ou en général d'entreprendre, sujet ou non à des conditions préalables ou subséquentes, de/à faire ces actions.

Les références faites à une «personne» ou à des «personnes» incluent, sans limitations, une référence à un individu, firme, entreprise, société ou autre entité commerciale, gouvernement, état ou agence d'un état ou tout autre joint venture, association ou société de personne, conseil de travail ou employé représentant un organe (ayant ou non une personnalité juridique propre);

**Art. 2. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la Loi sur les Sociétés, ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.2, 7.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes. La Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou toutes sociétés du groupe ainsi qu'à tout autre entité qui a investi ou qui investira dans des sociétés affiliées ou du groupe ou à tout autre entité intéressés, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également conclure toutes garanties, tous gages ou toutes autres formes de sûretés pour les besoins de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés affiliés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «International Kapital Investment Partners S.à r.l.».

**Art. 6. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 7. Capital social - Parts sociales.**

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 244.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et vingt neuf mille (29.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission, attaché à toutes les Parts Sociales Préférentielles peut être établi, auquel toutes les primes payées sur toutes ou n'importe quelle Parts Sociales Préférentielles en plus de la valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toutes Parts Sociales Préférentielles que la Société pourrait être amenée à racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'/aux associé(s), ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

#### 7.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi sur les Sociétés.

#### 7.3 - Rachat de Parts Sociales

Sous réserve de l'approbation préalable par l'associé unique ou donnée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société lors d'une assemblée générale des associés, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales, selon les termes et les conditions admis à l'unanimité par l'/les associé(s), par envoi d'une notification au (x) détenteur(s) des Parts Sociales concernées, spécifiant le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle la rachat aura lieu.

Le rachat ne doit pas avoir pour effet de réduire les actifs nets en dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Le conseil de gérance devra convoquer immédiatement une assemblée générale extraordinaire d'associé(s) pour décider de l'annulation des Parts Sociales rachetées et de la subséquente diminution du capital social.

Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales Préférentielles seront rachetées dans l'ordre alphabétique, en commençant par la Première Classe de Parts Sociales Préférentielles.

#### 7.4 - Distribution des Profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés sous réserve de respecter les présents Statuts.

##### 7.4.1 - Dernières Classes de Parts Sociales Préférentielles

Les Dernières Classes de Parts Sociales Préférentielles auront un droit aux dividendes au pro rata de 0,5% de leur valeur nominale.

##### 7.4.2 - Première Classe de Parts Sociales Préférentielles

La Première Classe de Parts Sociales Préférentielles aura droit au solde des Profits Distribuables.

#### 7.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 7.6 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 7.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés.

#### 7.8 - Droit Préférentiel de Souscription

Toute nouvelle émission de Parts Sociales devra être faite d'abord au(x) détenteur(s) de Parts Sociales des classes dans lesquelles les émissions sont faites, selon les cas, proportionnellement à leur détention avant ladite émission.

### **Art. 8. Gestion.**

#### 8.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B, qui ne sont pas nécessairement associés, nommés par une décision du seul associé ou des associés, suivant le cas, pour une durée indéterminée. Les gérants sont éligibles pour réélection. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés à la majorité simple. Chaque gérant peut également démissionner.

En nommant le(s) gérant(s), l'associé unique ou les associés détermine(nt) leur nombre, sans préjudice de la première phrase de cet article 8.1, la durée de leur mandat et les pouvoirs et compétence du/des gérant(s).

L'associé unique ou les associé(s) décide(nt) de la rémunération de chacun des gérants.

#### 8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 8.3 - Représentation et Signature Autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3 paragraphe 2 ci-dessous.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B de la Société, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblés d'associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

Tout gérant peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

En case de pluralité de gérants, les décisions sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, et à la condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur des décisions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être faite dans un seul document ou plusieurs documents différents. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant situé à Luxembourg sera considérée comme une participation en personne à cette réunion et une réunion tenue en cette forme est considérée comme une réunion tenue à Luxembourg.

#### 8.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de juin, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 12. Année sociale - Comptes annuels.**

12.1 - L'année sociale

L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre (l' «Année Sociale»).

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui déterminera/détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi sur les sociétés.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à sa demande, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012103176/690.

(120141523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012104828/11.

(120143488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 136.649.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104833/13.

(120143208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104834/13.

(120143201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILOVICE INVEST S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012104883/12.

(120143428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**NewLife Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.698.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Michele Ballini, an Italian citizen, born in San Giovanni Valdarno, Italy, on July 5, 1972 and residing at Via Campagna 16, CH - Montagnola, Switzerland, bearer of a passport number YA0829852 issued by the Ministro Affari Esteri on July 7, 2010 and expiring on July 6, 2020 (the Founding Shareholder).

The Founding Shareholder has requested the notary to record the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**ARTICLES OF ASSOCIATION**

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means NewLife Investments Holding S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Company Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is "NewLife Investments Holding S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.



The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below. Within the boundaries of the municipality of Schuttrange, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-), represented by twelve thousand four hundred (12,400) Shares, each Share having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in the register of the Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Shareholders.** The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

**Art. 10. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

**Art. 11. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the fourth Tuesday in June of each year at 11.00 am. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent the text of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 12. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Written convening notices of any General Meeting shall be given to all the Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s), including category A Manager (s) and category B Manager(s) who need not be Shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

**Art. 14. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meetings or, in the case of a Sole Shareholder, the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notices of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or email to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a resolution previously adopted by the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Company Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 15. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 16. Powers of the Board/Sole Manager.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 17. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity when required. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person either a Shareholder or not as permanent representative for any entity when required. This permanent representative shall act with all dis-

cretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the management board of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager is also authorized to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 18. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers including a category A Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 17 above.

**Art. 19. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do(es) not assume, by reason of her/his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 20. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 21. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 22. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 23. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged to refund the excess to the Company at the request of the Company.

**Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2012.

*Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder hereby declares that he subscribes to twelve thousand four hundred (12,400) shares representing the total subscribed share capital of the Company. The Founding Shareholder also pays a share premium of one hundred ninety-eight thousand sixty-nine Euros (EUR 198,069.-).

All these shares and the share premium of one hundred ninety-eight thousand sixty-nine Euros (EUR 198,069.-) have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in kind consisting of the following assets (the Assets):

- three million six hundred thousand (3,600,000) shares (the ADSMedia Shares) that the Founding Shareholder holds in the share capital of ADSMedia SPA, a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 03840680486 and with partita IVA number 03840680486 (ADSMedia), such ADSMedia Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of ADSMedia and having an aggregate fair market value (which correspond to the book value of the ADSMedia Shares) in the amount of five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-), it being understood that only the amount of fifty-two thousand four hundred ninety-one Euros (EUR 52,491.-) representing approximately one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the ADSMedia Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of five million one hundred ninety-six thousand six hundred forty-two Euros (EUR 5,196,642.-) representing approximately ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the ADSMedia Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of five million one hundred ninety-six thousand six hundred forty-two Euros (EUR 5,196,642.-);

- four hundred sixty-five thousand three hundred (465,300) shares (the Cisco Shares) that the Founding Shareholder holds in the share capital of Cisco SPA, a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 01363920487 and with partita IVA number 01363920487 (Cisco), such Cisco Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of Cisco and having an aggregate fair market value (which correspond to the book value of the Cisco Shares) in the amount of six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-), it being understood that only the amount of sixty thousand nine hundred seventy-eight Euros (EUR 60,978.-) representing approximately one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the Cisco Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of six million thirty-six thousand eight hundred thirty-six Euros (EUR 6,036,836.-) representing approximately ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the Cisco Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of six million thirty-six thousand eight hundred thirty-six Euros (EUR 6,036,836.-);

- a claim in an amount of six million Euros (EUR 6,000,000.-) (the ADSMedia Claim) that the Founding Shareholder has against ADSMedia, it being understood that only the amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) representing one per cent (1%) of the ADSMedia Claim will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of the ADSMedia Claim of five million nine hundred forty thousand Euros (EUR 5,940,000.-) representing ninety-nine per cent (99%) of the ADSMedia Claim, the Company shall issue preferred equity certificates in an aggregate amount of five million nine hundred forty thousand Euros (EUR 5,940,000.-); and

- a claim in an amount of three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) (the Cisco Claim) that the Founding Shareholder has against Cisco, it being understood that only the amount of thirty-seven thousand Euros (EUR 37,000.) representing one per cent (1%) of the Cisco Claim will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of the Cisco Claim of three million six hundred sixty-three thousand Euros (EUR 3,663,000.-) representing ninety-nine per cent (99%) of the Cisco Claim, the Company shall issue preferred equity certificates in an aggregate amount of three million six hundred sixty-three Euros (EUR 3,663,000.-).

The valuation of the contribution in kind of the Assets is evidenced by inter alia (i) the annual accounts of ADSMedia and Cisco (together the Annual Accounts) signed by the representatives of ADSMedia and Cisco, (ii) the executed minutes of the meeting of the board of managers of ADSMedia, dated July 6, 2012 (the ADSMedia Management Resolutions) and (iii) a certificate issued on the date hereof by the Founding Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached ADSMedia annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of ADSMedia (the ADSMedia Annual Accounts) show a participation of the Founding Shareholder in ADSMedia in an amount of at least five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-);

- the Founding Shareholder is the legal and beneficial owner of the ADSMedia Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of ADSMedia;
- the ADSMedia Shares are fully paid-up and the Founding Shareholder is solely entitled to the ADSMedia Shares and possesses the power to dispose of the ADSMedia Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the ADSMedia Shares contributed to the Company is, as per the attached ADSMedia Annual Accounts, of at least five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-) and since the date of the ADSMedia Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of ADSMedia, the ADSMedia Shares contributed to the Company are freely transferable by the Founding Shareholder to the Company;
- the attached Cisco annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of Cisco (the Cisco Annual Accounts) show a participation of the Founding Shareholder in Cisco in an amount of at least six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-);
- the Founding Shareholder is the legal and beneficial owner of the Cisco Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of Cisco;
- the Cisco Shares are fully paid-up and the Founding Shareholder is solely entitled to the Cisco Shares and possesses the power to dispose of the Cisco Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Cisco Shares contributed to the Company is, as per the attached Cisco Annual Accounts, of at least six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-) and since the date of the Cisco Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of Cisco, the Cisco Shares contributed to the Company are freely transferable by the Founding Shareholder to the Company;
- the ADSMedia Shares and the Cisco Shares are hereinafter referred to the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- all formalities required in Italy to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Founding Shareholder to the Company;
- the ADSMedia Claim is evidenced by (i) the ADSMedia Annual Accounts in an amount of at least two million one hundred thousand Euros (EUR 2,100,000.-) and by (ii) the ADSMedia Management Resolutions in an amount of at least three million nine hundred thousand Euros (EUR 3,900,000.-), being the total amount of the ADSMedia Claim of at least six million Euros (EUR 6,000,000.-) payable by ADSMedia to the Founding Shareholder;
- the Founding Shareholder holds the ADSMedia Claim, is solely entitled to the ADSMedia Claim and possesses the power to dispose of the ADSMedia Claim;
- the ADSMedia Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the ADSMedia Claim contributed to the Company is, as per the attached ADSMedia Annual Accounts and the ADSMedia Management Resolutions, of at least six million Euros (EUR 6,000,000.-) and since the date of the ADSMedia Annual Accounts and the ADSMedia Management Resolutions, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the ADSMedia Claim contributed to the Company is freely transferable by the Founding Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the ADSMedia Claim to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the ADSMedia Claim by the Founding Shareholder to the Company;
- the Cisco Annual Accounts show the Cisco Claim in an amount of at least three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) payable by Cisco to the Founding Shareholder;
- the Founding Shareholder holds the Cisco Claim, is solely entitled to the Cisco Claim and possesses the power to dispose of the Cisco Claim;
- the Cisco Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Cisco Claim contributed to the Company is, as per the attached Cisco Annual Accounts, of at least three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) and since the date of the Cisco Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Cisco Claim contributed to the Company is freely transferable by the Founding Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Cisco Claim to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Cisco Claim by the Founding Shareholder to the Company.

Such certificate and a copy of the Annual Accounts, after signature *ne varietur* by the Founding Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand four hundred Euros (6,400.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as category A manager of the Company:

- Michele Ballini, an Italian citizen, born on July 5, 1972 at San Giovanni Valdarno, Italy, residing at Via Campagna 16, CH - Montagnola, Switzerland,

and the following persons are appointed as category B managers of the Company:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zealand, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michelle Marie Carvill, born on 26 November 1966, in Down, Ireland, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that Mr. Michèle Ballini, in his capacity as category A manager, is appointed as chairman of the Board;

(d) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(e) that the address of the registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L- 5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the Founding Shareholder, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said appearing party has, together with the notary, signed the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Michele Ballini, citoyen italien, né à San Giovanni Valdarno, Italie le 5 juillet 1972 et résidant à Via Campagna 16, CH - Montagnola, Suisse, porteur du passeport numéro YA0829852 délivré par le Ministro Affari Esteri le 7 juillet 2010 et expirant le 6 juillet 2020 (l'Associé Fondateur).

L'Associé Fondateur a requis le notaire d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et de dresser les statuts qu'il a arrêtés comme suit:

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale

signifie l'assemblée générale de(s) (l') Associé(s).

Associés

signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.

Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil Gérants	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	a la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie NewLife Investments Holding S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "NewLife Investments Holding S.à r.l."

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister de manière autre des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous. Dans les limites de la commune de Schuttrange, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.



Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Actionnaires.** La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

**Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi sur les Sociétés à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle, le quatrième jeudi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque une (des) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra le texte de la (des) résolution(s) à passer, et devra signer la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valides et engagent la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

**Art. 12. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/ des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation de toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 13. Administration.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), incluant un ou des Gérant(s) de catégorie A et un ou des Gérant(s) de catégorie B, Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

**Art. 14. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblées Générales, ou en cas d'Associé Unique, des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

**Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité lorsque cela est requis. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité lorsque cela est requis. Ce représentant permanent agit de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique est autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 18. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins un Gérant de catégorie A ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus.

**Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société dans la mesure

où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte au mieux l'objet et la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés seront tenus de rembourser l'excédent à la Société suite à la demande de la Société.

**Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur déclare qu'il souscrit les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. L'Associé Fondateur paie également une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-neuf euros (EUR 198.069,-).

Toutes ces parts sociales et la prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-neuf euros (EUR 198.069,-) ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un apport en nature consistant en les actifs suivantes (les Actifs):

- trois millions six cents mille (3.600.000) quotas (les Quotas de ADSMedia) que l'Associé Fondateur détient dans le capital social de ADSMedia SPA, une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 03840680486 et avec partita IVA numéro 03840680486 (ADSMedia), lesdites Quotas de ADSMedia représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de ADSMedia ayant une valeur globale de marché (laquelle équivaut à la valeur comptable des Quotas de ADSMedia) d'un montant de cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-), étant entendu que seul le montant de cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 52.491,-) représentant environ un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de ADSMedia sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de cinq millions cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-deux euros (EUR 5.196.642,-) représentant environ quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de ADSMedia, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de cinq millions cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-deux euros (EUR 5.196.642,-);

- quatre cent soixante-cinq mille trois cents (465.300) quotas (les Quotas de Cisco) que l'Associé Fondateur détient dans le capital social de Cisco SPA, une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 01363920487 et avec partita IVA numéro 01363920487 (Cisco), lesdites Quotas de Cisco représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de Cisco ayant une valeur globale de marché (laquelle équivaut à la valeur comptable des Quotas de Cisco) d'un montant de six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-) étant entendu que seul le montant de soixante mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 60.978,-) représentant environ un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de Cisco sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de six millions trente-six mille huit cent trente-six euros (EUR 6.036.836,-) représentant environ quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de Cisco, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de six millions trente-six mille huit cent trente-six euros (EUR 6.036.836,-);

- une créance d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) (la Créance ADSMedia) que l'Associé Fondateur détient contre ADSMedia, étant entendu que seul le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) représentant un pour cent (1%) de la Créance ADSMedia sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société et en contrepartie de la contribution du montant résiduel de la Créance ADSMedia de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-) représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la Créance ADSMedia, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-); et

- une créance d'un montant de trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) (la Créance Cisco) que l'Associé Fondateur détient contre Cisco, étant entendu que seul le montant de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) représentant un pour cent (1%) de la Créance Cisco sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société et en contrepartie de la contribution du montant résiduel de la Créance Cisco de trois millions six cent soixante-trois mille euros (EUR 3.663.000,-) représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la Créance Cisco, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de trois millions six cent soixante-trois mille euros (EUR 3.663.000,-);

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs est documentée entre autres par (i) les comptes annuels de ADSMedia et Cisco (ensemble les Comptes Annuels) signés par les représentants de ADSMedia et Cisco (ii) les procès-verbaux signés lors de la réunion du conseil de gérance de ADSMedia, en date du 06 juillet 2012 (les Résolutions de la Gérance ADSMedia) et (iii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Fondateur. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes annuels de ADSMedia ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de ADSMedia (les Comptes Annuels de ADSMedia) montrent une participation de l'Associé Fondateur dans ADSMedia d'un montant d'au moins cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-);

- l'Associé Fondateur est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de ADSMedia, lesquelles représentent quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de ADSMedia;

- les Quotas de ADSMedia sont entièrement libérées et l'Associé Fondateur est le seul titulaire des Quotas de ADSMedia et possède le droit d'en disposer;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Quotas de ADSMedia apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de ADSMedia, d'au moins cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-) et depuis la date des Comptes Annuels de ADSMedia, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de ADSMedia, les Quotas de ADSMedia apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Fondateur à la Société;

- les comptes annuels de Cisco ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de Cisco (les Comptes Annuels de Cisco) montrent une participation de l'Associé Fondateur dans Cisco d'un montant d'au moins six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-);

- l'Associé Fondateur est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de Cisco, lesquelles représentent quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de Cisco;

- les Quotas de Cisco sont entièrement libérées et l'Associé Fondateur est le seul titulaire des Quotas de Cisco et possède le droit d'en disposer;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Quotas de Cisco apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de Cisco, d'au moins six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-) et depuis la date des Comptes Annuels de Cisco, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de Cisco, les Quotas de Cisco apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Fondateur à la Société;

- les Quotas de ADSMedia et les Quotas de Cisco sont ci-après dénommés comme les Quotas;

- aucune des Quotas n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Quotas et aucune des Quotas n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Quotas lui soient cédés;

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale et économique des Quotas à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Quotas de l'Associé Fondateur à la Société;

- la Créance ADSMedia est documentée par (i) les Comptes Annuels de ADSMedia pour un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) et par (ii) les Résolutions de la Gérance de ADSMedia pour un montant d'au moins trois millions neuf cent euros (EUR 3.900.000,-), étant le montant total de la Créance ADSMedia d'au moins six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) payable par ADSMedia à l'Associé Fondateur;

- l'Associé Fondateur détient la Créance ADSMedia, est le seul ayant-droit de la Créance ADSMedia et possède le pouvoir de disposer de la Créance ADSMedia;

- la Créance ADSMedia est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance ADSMedia apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de ADSMedia et les Résolutions de la Gérance de ADSMedia, d'au moins six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) et depuis la date des Comptes Annuels de ADSMedia et des Résolutions de la Gérance de ADSMedia, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance ADSMedia apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Fondateur à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur;

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance ADSMedia à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance ADSMedia de l'Associé Fondateur à la Société;

- les Comptes Annuels de Cisco montrent la Créance Cisco d'un montant d'au moins trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) payable par Cisco à l'Associé Fondateur;

- l'Associé Fondateur détient la Créance Cisco, est le seul ayant-droit de la Créance Cisco et possède le pouvoir de disposer de la Créance Cisco;

- la Créance Cisco est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance Cisco apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de Cisco, d'au moins trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) et depuis la date des Comptes Annuels de Cisco, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance Cisco apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Fondateur à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance Cisco à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance Cisco de l'Associé Fondateur à la Société.

Ledit certificat et une copie des Comptes Annuels, après avoir été signés ne varietur par l'Associé Fondateur et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mille quatre cents Euros (6.400,- EUR).

*Résolutions de l'associé fondateur*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie A de la Société:

- Michele Ballini, citoyen Italien, né le 5 juillet 1972 à San Giovanni Valdarno, Italie, résidant à Via Campagna 16, CH - Montagnola, Suisse;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie B de la Société:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zealand, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Michelle Marie Carvill, née le 26 novembre 1966 à Down, Irlande, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) M. Michele Ballini, en sa qualité de gérant de catégorie A, est nommé président du Conseil;

(d) les membres du Conseil sont nommés pour une durée indéterminée; et

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Associé Fondateur, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35866. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102456/881.

(120139692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104835/13.

(120143202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104836/13.

(120143203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**ADD Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012104842/14.

(120143370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Activ by Bamberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 19.387.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012104841/11.

(120143526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104837/13.

(120143204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---



**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104838/13.

(120143205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104839/13.

(120143206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 août 2012*

*4<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Romain THILLENs en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAGNAC INVESTMENTS SARL

Référence de publication: 2012104872/15.

(120143565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104840/13.

(120143207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**ADK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.997.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/08/2012.

Référence de publication: 2012104843/10.

(120143233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**AF International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 25, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.177.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/08/2012.

Référence de publication: 2012104844/10.

(120143232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.911.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104846/10.

(120143711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Amplio Filtration Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.635.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104849/10.

(120143530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Ardor Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.734.

---

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104854/10.

(120143350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Boissons & Alimentation Hanff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 79, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 109.248.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012104888/14.

(120143375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.678.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2012*

1. Le mandat d'administrateur de Mme Nancy BLEUMER venu à échéance n'a pas été renouvelé.
2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
3. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 14.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Casablanca Congress Centre S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104899/22.

(120143353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 132.734.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2012*

*Réviser d'Entreprises*

Reconduction du mandat de la Société Ernst & Young.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Par délégation  
Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2012105097/18.

(120143611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Armide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104855/9.

(120143510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**ASAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.807.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012104856/13.

(120143915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Assurimmo Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 151.131.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104857/9.

(120143590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.825.139,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 143.875.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012104900/14.

(120143146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 43, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 39.730.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104858/9.

(120143244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 161.205.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 14 août 2012.  
Référence de publication: 2012104860/11.  
(120143547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 97.680.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012104861/9.  
(120143226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B.E. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 152.640.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 août 2012.  
Référence de publication: 2012104862/10.  
(120143196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Nylda, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 170.826.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «NYLDA» (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit français avec siège social jusqu'à présent au 34, rue de la Gare, F-60112 Troissereux, France, inscrite au Registre de Commerce de Beauvais en date du 8 septembre 1995 sous le numéro 402 109 573, constituée en date du 10 juillet 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville avec effet au 30 avril 2012 sans dissolution de la Société, dont la personnalité juridique sera maintenue. Acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société au droit luxembourgeois;

2.- Approbation du bilan intermédiaire de la Société daté du 30 avril 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

4.- Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

5.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille cents euros (EUR 4.100,-) pour le porter de son montant actuel de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans création de nouvelles parts sociales;

6.- Refonte subséquente des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise;

7.- Fixation du nombre des gérants à deux. Election des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat;

8.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société;

9.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Troissereux, France, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des associés, à laquelle toutes les parts représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Troissereux (France) le 30 avril 2012, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit français à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question, l'augmentation du capital social et la modification des statuts en conformité à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Troissereux, France à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et de soumettre la société au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société daté du 30 avril 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de supprimer la désignation de valeur nominale des parts sociales de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre mille cent euros (EUR 4.100,-) pour le porter de son montant actuel de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans création de nouvelles parts sociales.

#### *Souscription et Libération de l'augmentation de capital*

L'augmentation de capital ainsi souscrite est payée par incorporation au capital d'un montant de quatre mille cent euros (EUR 4.100,-) à prélever sur les réserves disponibles de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'adopter les statuts suivants:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «NYLDA».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.



Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Septième résolution*

Le nombre de gérants est fixé à DEUX (2).

Sont appelés aux fonctions de gérants, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

1.- Monsieur Nyls VOURIOT, né à Melun le 22 août 1972, cadre commercial, demeurant au 75, rue Alfred Roll, 77590 Bois Le Roi, France, comme gérant de catégorie A.

2.- Monsieur Richard HAWEL, né à Jersey le 14 août 1964, administrateur de société, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

*Huitième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, G. AREND, S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10344. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012104564/322.

(120142671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**B.R.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104863/10.

(120143560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B.R.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104864/10.

(120143561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104870/11.

(120143312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B.R.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104865/10.

(120143562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B.R.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104866/10.

(120143614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**B.R.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104867/10.

(120143778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Dominican Entertainment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.934.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de La Société en date du 10 août 2012:

1. Acceptation de la démission de Madame Xénia Kotoula en tant que Gérant A de La Société à compter du 10 août 2012.

2. Nomination du nouveau Gérant A de La Société pour une durée indéterminée avec date effective le 10 août 2012, Madame Pamela Valasuo de nationalité Finlandaise, née le 26 mai 1975 à Porvoo en Finlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012104954/19.

(120143559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 54.033.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104868/9.

(120143574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLAGNAC INVESTMENTS S. à R.L.*

Référence de publication: 2012104871/10.

(120143296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.728.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104873/9.

(120143688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**By One European, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104874/10.

(120143335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.100.000,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 août 2012 entre Monsieur Bruno BEERNAERTS, d'une part, et Madame Bernadette MOINET, née le 16 mai 1963 à Bastogne (Belgique) et demeurant Centre 45, B-6637 à Fauvillers (Belgique), d'autre part, que Monsieur Bruno BEERNAERTS, a cédée la totalité de ses parts sociales à Madame Benradette MOINET soit 64 976 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104919/16.

(120143477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Palladium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 142.762.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 juillet 2012*

1) La société à responsabilité FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

2) La société à responsabilité limitée FPS Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 159674, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 14.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Palladium International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105213/17.

(120143239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATA BRANDS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104875/11.

(120143604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Helvetel S.A., Société Anonyme,  
(anc. Oeno Soparfi S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 154.379.

L'an deux mil douze, le premier août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OENO SOPARFI S.A.», avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154379, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 15 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1779 du 31 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUCICOT, administrateur de société, demeurant à rua Manuel Ambrosio dos Santos 99, Amoreira, 2645-212 Alcabideche (Portugal).

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1.- Démissions et décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.
- 2.- Nomination d'un administrateur unique.
- 3.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

4.- Transfert du siège social de L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société.

5.- Modification de la dénomination de la société de «OENO SOPARFI S.A.» en «HELVETEL S.A.» et en conséquence modification du premier article des statuts de la société.

6.- Modification de l'objet social et modification de l'article trois des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la distribution, la représentation et le traitement de composants électroniques pour les télécommunications et la téléphonie, et autres marchandises connexes ou similaires, soit tous les composants électroniques, leur vente, leur achat, soit directement, soit indirectement, notamment par voie de commission, ainsi que toutes autres opérations commerciales, financières et mobilières ou immobilières s'y rapportant. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires».

7.- Divers.

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire en place et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

Constatant que la société ne comporte qu'un seul et unique actionnaire conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts, l'assemblée nomme Monsieur Jean-Michel BOUCICOT, administrateur de société, demeurant à rua Manuel Ambrosio dos Santos 99, Amoreira, 2645-212 Alcabideche (Portugal), comme administrateur unique pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire à tenir en 2018.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme la société anonyme OMEGA ENTERTAINMENT SA, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147960, comme commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire à tenir en 2018.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1258 Bertrange, 2, rue Pletzer vers L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. (alinéa premier).** «Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «OENO SOPARFI S.A.» en «HELVETEL S.A.», et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «HELVETEL S.A.», (ci-après la «Société»).»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

**Art. 3.** «La société a pour objet la distribution, la représentation et le traitement de composants électroniques pour les télécommunications et la téléphonie, et autres marchandises connexes ou similaires, soit tous les composants électroniques, leur vente, leur achat, soit directement, soit indirectement, notamment par voie de commission, ainsi que toutes autres opérations commerciales, financières et mobilières ou immobilières s'y rapportant. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires».

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- €).

109488

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Boucicot, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 06 août 2012. Relation: LAC/2012/37450. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C..

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105195/93.

(120143656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**ATEC, Auditeur en Architecture Technique, Ecologie et Construction, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.822.

L'an deux mil douze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Sébastien BOITO, architecte, né à Haine St Paul (Belgique) le 20 juillet 1975, demeurant à L-7473 Schoenfels, 7, rue de Keispelt

Lequel comparant, a exposé au notaire:

Que la société à responsabilité limitée «Auditeur en Architecture Technique, Ecologie et Construction», en abrégé «ATEC», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt, (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le instrumentant, en date du 12 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 561 du 14 mars 2009,

Qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.822,

Qu'elle a un capital social de quinze mille euros (15.000,- EUR), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Que le comparant est le seul associé de la Société aux termes des statuts publiés comme prédit.

Ensuite le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

*Résolution Unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision de la gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Boito, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104831/39.

(120143619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.